



2 fédérations
1 même club



Fiche d'inscription année 2019-2020

Renseignements :

Prénom : Nom : Date de naissance : Sexe : H / F

Adresse postale :

Tél. fixe : Port. :

Adresse email :

Coordonnées d'une personne à joindre en cas d'urgence : Tél. :

Coordonnées du responsable légal pour les mineurs :

Prénom : Nom :

Adresse postale :

Tél. fixe : Port. :

Adresse email :

Tarifs :

8-11 ans	12-17 ans	Adultes
90€	110 €	130 €

- 10% à partir du second membre de famille.

Autorisation parentale pour les mineurs :

Je soussigné *Monsieur* ou *Madame* autorise mon *fils*, ma *fille* à pratiquer les activités du club Montagne Escalade Mende.

Autorise les encadrants à prendre en charge les déplacements dans les véhicules personnels des bénévoles du club.

A remplir obligatoirement :

J'autorise :

- la prise, publication et usage de photos / vidéos dans le cadre des activités du club,
- l'utilisation de mon adresse mail afin de recevoir les informations du club et de la fédération.

J'atteste avoir pris connaissance des conditions et garanties d'assurance et complété le formulaire au dos de cette fiche.

Prise en compte de votre inscription, avec dossier complet :

Fiche d'inscription + partie à retourner au club + certificat médical précisant vos activités* + règlement à l'ordre de "Montagne Escalade Mende"

* Le certificat médical est nécessaire pour la 1^{ère} inscription ou s'il a plus de 3 ans, sinon renseignez le QS Sport.

Fait à Mende, le

Signature

Inscription à remettre à la Vernède aux encadrants

Possibilité de 2 séances gratuites d'essai.

Contacts:

montagneescalademende@gmail.com - facebook/montagneescalademende - escalade-mende.fr

Benjamin ou Arnaud: 06 52 92 31 11

Affiliation à une fédération :

Le club vous laisse le choix entre les deux fédérations françaises. Nous consulter pour en savoir plus.

NOTA : Les garanties prennent effet dès le versement de la cotisation et de l'assurance. Elles cessent au 1 septembre 2020 à minuit pour la FFME, et au 30 septembre pour la FFCAM.

La couverture d'assurance reste acquise jusqu'au 31 octobre 2020 afin de permettre le renouvellement de la licence pour la nouvelle année pour la FFCAM. Pour la FFME, les garanties sont automatiquement reconduites à chaque échéance pour les licenciés de l'exercice précédent sous réserve que leur licence soit renouvelée avant le 1er décembre de l'année considérée.

Pour la Fédération Française de la Montagne et de l'Escalade

Si ancien adhérent d'un autre club

N° de licence 2018-2019 : _____ Club : _____

Je déclare :

avoir reçu et pris connaissance de la notice d'information Saison 2019,

et en conséquence :

- accepter la garantie responsabilité civile obligatoire (3 €)
- souscrire une des garanties de personnes (atteinte corporelle, secours, assistance, rapatriement) :

Base (8 €) Base + (11 €) * Base ++ (18 €)

et dans ce cas uniquement :

- souscrire des garanties optionnelles complémentaires :

Option ski de piste (5 €) Option VTT (30 €) Option slackline et highline (5 €) Option trail (10 €)

- souscrire une des garanties optionnelles Indemnités Journalières :

IJ1 (18 €) IJ2 (30 €) IJ3 (35 €)

avoir reçu et pris connaissance de la notice d'information Saison 2019, et en conséquence refuser les garanties de personnes « atteinte corporelle, frais de recherches et de secours, assistance rapatriement » et n'accepter que la garantie responsabilité civile obligatoire (3 €).

Pour la Fédération Française des Clubs Alpains et de Montagne

OPTIONS d'ADHÉSION et ASSURANCES

Abonnements aux revues :

La revue «La Montagne & Alpinisme» (France 21 € / Étranger 26 €)

Abonnement promotionnel aux revues La Montagne & Alpinisme et Revue Pyrénéenne (France : 31 € au lieu de 37,25 € / Étranger : 39,75 € au lieu de 46 €)

Autres revues (se renseigner auprès du club) La revue de mon club envoyée par courriel

Autres Activités Club :

Je déclare avoir reçu et pris connaissance d'un exemplaire de la notice d'information intitulée « LICENCE ASSURANCE - RÉSUMÉ DES GARANTIES SAISON 19-20 » de la FFCAM.

Les assurances attachées à la licence prennent effet dès le versement de la cotisation et cessent au 31 octobre 2020 minuit.

Je reconnais avoir été informé par la FFCAM de l'intérêt de souscrire un contrat d'assurance de personnes couvrant les dommages corporels auxquels ma pratique sportive peut m'exposer, et les frais de recherche et de secours. J'ai pris connaissance de la garantie complémentaire Assurance de Personne et Assistance Secours proposée par la FFCAM à ses licenciés figurant sur la notice d'information et qui couvre, dans les limites indiquées, **les dommages corporels, les frais de recherche et de secours et l'assistance rapatriement.**

Je certifie avoir connaissance que je peux avoir intérêt à souscrire à titre individuel et auprès de l'assureur de mon choix des garanties complémentaires d'assurances pour les dommages corporels.

J'accepte l'Assurance de Personne et Assistance Secours France/Union Européenne & Maroc proposée par la FFCAM (cf. notice) au tarif de **22 €, 17 €** pour les licenciés de moins de 24 ans au 01/01/2020 (catégories E1, E2, J1 et J2). *

Je refuse l'Assurance de Personne et Assistance Secours France/Union Européenne & Maroc. En cas de souscription différée, son coût sera majoré de **1 €** pour frais de gestion.

Je veux souscrire en plus de l'Assurance de Personne et Assistance Secours France, Union Européenne & Maroc, une assurance Individuelle Accident Renforcée (cf notice) au tarif de **37 €**.

Je veux étendre mon assurance complète au Monde Entier (Responsabilité Civile + Assurance de Personne et Assistance Secours) au tarif de **94 €**.

Je veux souscrire l'extension Paralpinisme au tarif de **280 €**.

* *inclus dans la cotisation.*